



Assurance perte d'emploi apres retour a l'emploi partielle ?

Par **racoona971**, le **12/12/2014** à **11:29**

Bonjour,

Lors de la signature de mon pret j'ai souscrit a une assurance perte d'emploi chez CNP assurance.

J'ai perdue mon emploi quelques annee apres et l'assurance a donc repris le relais en me versant la moitie de mes mensualite tant que pole emploi me verse l'ARE (allocation de retour a l'emploi).

Depuis le debut du mois d'Octobre , j'ai retrouve un emploi, cependant pole emploi me fournit toujours une partie de mon allocation car ma nouvelle remuneration est inferieur a mon ARE (loi du 1er Octobre 2014).

Voici ma question, comme je suis toujours en mesure de fournir un document attestant que je recois une certaine somme de la part de pole emploi. Suis je toujours en mesure de recevoir l'assurance perte d'emploi de CNP ?

Merci et bonne journee

Par **moisse**, le **13/12/2014** à **17:24**

Bonsoir,

Je partage votre point de vue, mais seule une lecture attentive du contrat et surtout de ses limites peut répondre à la question.